

**Cahier de préparation
DU CONSEIL CENTRAL
1^{er} juin 2015**



1. Procédures d'ouverture

1.1. Ouverture à X

Proposée par

Appuyée par

1.2. Praesidium

Que X anime et que Y fasse le secrétariat pour la réunion.

Proposée par

Appuyée par

1.3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Que l'on adopte l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- | | |
|---|-----------------------------|
| 1. Procédures d'ouverture | 3.3. Comité de mobilisation |
| 1.1. Ouverture à X | 3.4. Comité Femmes |
| 1.2. Praesidium | 3.5. Comité Formation |
| 1.3. Lecture et adoption de l'ordre du jour | 3.6. Comité Information |
| 1.4. Lecture et adoption des procès-verbaux | 3.7. Comité Journal |
| 2. Plan d'action estival | 3.8. Comité Légal |
| 3. Comités et conseils | 3.9. CRAA |
| 3.1. Conseil exécutif | 4. Finances |
| 3.2. Comité aux luttes sociales | 5. Levée à X |

Proposée par

Appuyée par

1.4. Lecture et adoption des procès-verbaux

Que l'on adopte le procès verbal de la réunion du 09 avril 2015 du conseil central.

Proposé par

Appuyée par

2. Plan d'action estival

Que l'ASSÉ organise un rassemblement syndical en éducation au mois de septembre.

Proposée par Conseil exécutif

Appuyée par

Que l'on appelle les différents comités, associations étudiantes locales et groupes luttant contre l'austérité à organiser des actions de visibilité à la rentrée scolaire pour lancer la campagne de grève.

Proposée par Conseil exécutif

Appuyée par

3. Comités et conseils

3.1. Conseil exécutif

Que le conseil exécutif fasse une présentation de 10 minutes des tâches effectuées depuis son entrée en poste, suivie d'une période de questions-réponses de 10 minutes.

Proposée par Conseil exécutif

Appuyée par

3.2. Comité aux luttes sociales

3.3. Comité de mobilisation

3.4. Comité Femmes

3.5. Comité Formation

3.6. Comité Information

3.7. Comité Journal

3.8. Comité Légal

3.9. CRAA

4. Finances

Considérant que l'entité morale qu'est l'AÉSPEP a oublié le fonctionnement du fond d'entraide de l'ASSÉ dans la dernière transition de l'exécutif, qu'elle croyait à tort que ses cotisations étaient couvertes par défaut et qu'elle n'a donc pas payé ses cotisations;

Considérant que l'AÉSPEP est une très petite association étudiante et qu'elle dispose donc de très peu de moyens;

Que l'AÉSPEP reçoive 172,50\$ du fond d'entraide pour couvrir ses cotisations de l'année 2014-2015.

Proposée par l'AÉSPEP

Appuyée par

5. Levée à X

Proposée par

Appuyée par

Adoptée à l'unanimité